## Réglementation

Les données médicales associées au prélèvement seront réunies <u>anonymement</u> sur un fichier informatisé permettant leur traitement automatisé dans le cadre des recherches. Vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément à la loi.

Conformément à la loi (art.16-1 et 16-6 du Code civil), ce prélèvement ne pourra être cédé à titre commercial ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Il pourra être utilisé pour des recherches effectuées en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés.

Les patients ont le droit de modifier et de révoquer leur consentement

Les activités du CRB du CHU sont reconnues, encadrées et surveillées par les instances officielles du ministère de la recherche :

- ⇒ Numéro de déclaration initiale : DC-2009 978, obtenue le 01/06/2010,
- ⇒ Numéro de modification : DC-2015-2577
- ⇒ Numéro d'autorisation d'activité AC-2010-1175, obtenue le 20/12/2011 et AC-2016-2681

Déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) des fichiers informatisés

### **QUE DOIS-JE RETENIR?**

- ⇒ Mes échantillons sont sécurisés
- Mes échantillons sont anonymisés
- ⇒ Je peux retirer mon consentement quand j'en ai envie
- Mes échantillons sont utilisés pour des projets étudiés par des experts
- Mes échantillons sont indispensables à l'avancée de la Recherche

Grâce à l'utilisation des échantillons biologiques réunionnais, de nombreuses études ont pu être mises en place comme:

- ⇒ Etudes sur le syndrome R.A.V.I.N.E
- ⇒ Etudes sur le chikungunya
- ⇒ Etudes sur la diversité génétique de la population réunionnaise

### Pour plus d'informations:

http://www.crbreunion.fr/

CHU-Site Nord
Allée des Topazes
97405 Saint-Denis cedex
0262 90 64 08 /02 62 35 94 17



CONSERVER MES
ECHANTILLONS
BIOLOGIQUES?
MAIS POUR QUOI
FAIRE?



### Qui sommes-nous?

Le Centre de Ressources Biologiques (CRB) du CHU de la Réunion assure la **préparation**, le **stockage et la conservation** de prélèvements de patients qui peuvent être utiles à la **recherche**.

Tout tissu et produit sanguin des patients du CHU sont susceptibles d'être conservés sur la base de la non-opposition des patients.

Ces ressources biologiques sont des échantillons de sang (et dérivés), de salive, d'urine, de cellules et de tissus.

L'objectif principal du CRB est d'assurer le maintien de la qualité de ces ressources biologiques selon la norme NF S96900



# But de la conservation d'échantillons biologiques :

Le CRB est organisé de façon à **favoriser la recherche** scientifique, fondamentale et appliquée, **nationale** et internationale dans le respect de **l'éthique** et du **droit des personnes**.

Les CRB doivent satisfaire aux critères élevés de qualité et d'expertise exigés par la communauté internationale des chercheurs et par les industriels concernant la diffusion d'informations et de matériels biologiques. Ils doivent assurer l'accès aux ressources biologiques dont dépendent la recherche-développement en sciences de la vie et les progrès des biotechnologies.

### EURO-QUALITY SYSTEM

### Droits des patients:

### • Ethique

Organisme de certification

Nos patients sont **informés** du fonctionnement du C

du fonctionnement du CRB et des modalités d'utilisation des ressources biologiques par le biais d'un document d'information qui leur est remis à la consultation par l'équipe soignante. Ils peuvent s'opposer à l'utilisation de leurs prélèvements s'ils le souhaitent en remplissant le formulaire d'opposition remis en même temps que le document d'information.

### Anonymat

Les prélèvements sont **codés** afin d'assurer la **confidentialité** dès leur entrée en banque. Les mises à disposition des échantillons s'effectuent de façon **totalement anonyme** pour les utilisateurs.

### Utilisation des échantillons pour la Recherche:

Prélèvement d'échantillons biologiques différents selon les pathologies : sang, sérum, plasma et dérivés, tumeurs, biopsies

> Si opposition : Non-utilisation des échantillons et destruction

Transfert au CRB et stockage des échantillons à visée de recherche

Demande d'échantillons par le chercheur: dépôt d'un projet de recherche au comité scientifique



Evaluation du projet par une expertise scientifique

Cession des échantillons aux chercheurs